

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 318/09/2026

A L'ENTREPRISE JOHNNY MATALA COMPANY.

Après avoir reçu le contrat du marché n° OVD/DG/CGPMP/SP/008/2022, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, pour un montant total hors taxe dollars américains vingt-quatre millions trois cent cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq, nonante-quatre centimes (USD 24 305 885,94) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent septante mille cent quarante et un, vingt centimes (USD 170 141,20), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/09/2026

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYUMBA MUKUTI
Directeur Général

00000318